

## SOS Éducation, une association devenue (trop) encombrante pour l'État



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 11 octobre 2022

Source [Valeurs actuelles] : Dans le viseur de l'administration fiscale depuis cinq ans, SOS Éducation, une association militant pour l'amélioration du système éducatif français, a écopé d'une amende de près de 1,6 millions d'euros. Un cas d'école de mise à mort politique par étranglement financier.

Mieux vaut ne pas contester la doctrine de l'Éducation nationale : c'est la leçon que retiendra SOS Éducation. Si toutefois elle survit aux sanctions du fisc. Fondée en 2001 par des professeurs et parents d'élèves alarmés par les premières chutes françaises dans le classement PISA, l'association à but non lucratif paie aujourd'hui un lourd tribut à son engagement.

A l'origine de la pétition contre l'écriture inclusive qui donnera naissance à la circulaire Blanquer, SOS Éducation nage à contre-courant, et défend depuis vingt ans « *une école loin de toute idéologie, qui respecte les choix des parents en matière d'instruction et l'autorité des professeurs, et qui permette notamment aux enfants issus de milieux défavorisés d'avoir accès à une instruction de qualité* ». Un combat qui n'a pas l'air de plaire à tout le monde.

### Harcèlement administratif

Ce n'est pas la première fois que l'on tente de mettre des bâtons dans les roues de SOS Éducation. Au bas mot. Menaces téléphoniques, mobilisation d'huissier pour freiner son action, les sapeurs ont déjà tout tenté. Jusqu'à la falsification de documents pour enrayer le conseil d'administration. « *Le projet était d'infiltrer l'association pour y prendre le pouvoir et la vider de sa substance* », témoigne Sylvain Marbach auprès de *Valeurs actuelles*. L'actuel président de l'association était en première ligne : il avait alors dû démissionner de son poste de trésorier, du fait de pressions et manipulations internes. « *Nous essayons d'améliorer le système éducatif, pour des millions d'élèves, pour tous les Français... Mais une bonne action ne reste jamais impunie* », sourit-il.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

11/10/2022 01:00